

N° D'ORDRE : 2020-93

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301539-20200710-2020-93-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2020

Affichage : 17/07/2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 07

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 3 Juillet 2020

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO-BEAUDOUDARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien (arrivé à 18h42) – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. TOULOUSE Christian pouvoir à M. MARIN Michel – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme LABROUSSE Sylvie pouvoir à M. BLANC Romain – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. VINCENT Romain – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

L'an deux mille vingt, le dix Juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

8 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE DES GITES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Annie ESPOSITO, 1^{er} Adjointe laquelle expliquera que les articles L.2311-5 et R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles d'affectation des résultats.

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Il sera proposé d'affecter le résultat comme suit :

Détermination du résultat d'exploitation

Dépenses d'exploitation 2019	34 182.06 €
Recettes d'exploitation 2019	37 101.48 €
Excédent de fonctionnement 2019	+ 2 919.42 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	+ 53 748.07 €
Résultat d'exploitation cumulé 2019	56 667.49 €

Détermination du besoin de financement

Dépenses d'investissement 2019	5 090.51 €
Recettes d'investissement 2019	2 008.48 €
Résultat d'investissement 2019	- 3 082.03 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	263.54 €
Résultat d'investissement cumulé (001)	- 2 818.49 €

Restes à réaliser dépenses	- €
Restes à réaliser recettes	- €
Solde des restes à réaliser	- €
Besoin de financement de la section d'investissement (résultat cumulé + solde des RAR)	2 818.49 €

Après avoir apporté toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir :

- Inscrire sur le compte D001 : un déficit de l'ordre de 2 818.49 €
- Afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, il conviendra d'inscrire 2 818.49 € sur le compte R-1068.

Le solde du résultat d'exploitation sera inscrit en R002 – Recette de fonctionnement pour : **53 849.00 €**.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU le compte administratif 2019 du budget annexe des gîtes de la commune ;
- VU l'excédent d'exploitation.

DECIDE PAR 24 POUR ET 5 ABSTENTIONS (MM. CLAVE Denis, DEZERAUD Philippe, LE PEN Jean Ronan, CALMET Pierre, Mme MONTAGNY Nolwenn).

- D'approuver l'affectation du résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2019 du budget annexe des gîtes de la commune.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 17 Juillet 2020, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT